

J'inscris mon enfant

Nom (majuscules) :

Prénom :

et je coche la (ou les) case(s) correspondant au choix de mon enfant :

Du 23 au 27 octobre

Pour les 4/5 ans	
Éveil corporel de 9 h 45 à 11 h salle Joliot-Curie	<input type="checkbox"/>
Éveil corporel de 11 h à 12 h 15 salle Joliot-Curie	<input type="checkbox"/>
Pour les 6/8 ans	
Natation de 9 h 45 à 11 h piscine du domaine universitaire	<input type="checkbox"/>
Natation de 11 h à 12 h 15 piscine du domaine universitaire	<input type="checkbox"/>
Escalade de 9 h 45 à 12 h gymnase Colette Besson	<input type="checkbox"/>
Yoga de 9 h 45 à 12 h salle Gabriel Péri	<input type="checkbox"/>
Gymnastique sportive de 13 h 45 à 16 h gymnase Auguste Delaune	<input type="checkbox"/>
Escalade de 13 h 45 à 16 h gymnase Colette Besson	<input type="checkbox"/>
Cirque de 13 h 45 à 16 h gymnase Henri-Maurice	<input type="checkbox"/>
Pour les 8/14 ans	
Natation de 9 h 45 à 11 h piscine du domaine universitaire	<input type="checkbox"/>
Natation de 11 h à 12 h 15 piscine du domaine universitaire	<input type="checkbox"/>
Roller de 9 h 45 à 12 h gymnase Paul Langevin	<input type="checkbox"/>
Escalade de 13 h 45 à 16 h gymnase Colette Besson	<input type="checkbox"/>
Tir à l'arc de 13 h 45 à 16 h gymnase Voltaire	<input type="checkbox"/>
Tennis de table - Badminton de 13 h 45 à 16 h gymnase Voltaire	<input type="checkbox"/>
Yoga de 13 h 45 à 16 h salle Gabriel Péri	<input type="checkbox"/>

Toussaint sports

Pour qui ?

Les enfants de 4 à 14 ans

Quand ?

> Accueil dans les gymnases aux heures indiquées et début des activités sportives 15 minutes après.

Les thèmes

> Natation, gymnastique sportive, cirque, roller, tennis de table - badminton, escalade, tir à l'arc, yoga, éveil corporel.

Renseignements

> Après des éducateurs sportifs des groupes scolaires.
> Sur le site www.saintmartindheres.fr

Inscriptions

> **Du mercredi 4 octobre
au vendredi 13 octobre.**

Au service des activités physiques et sportives, annexe Croizat, 135 avenue Ambroise Croizat.

Tél. 04 56 58 92 88 ou 04 56 58 32 76

Horaires : de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45.
Fermé le mardi 10 octobre matin.

L'enfant reste sous la responsabilité de la ville pendant toute la durée de la séance sportive.

Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents qui l'ont autorisé à rentrer seul au domicile, ou qui ont convenu avec lui de le récupérer ou de le faire récupérer par une personne de leur choix. La ville n'assume plus aucune charge de l'enfant dès la fin de la séance.



L'école municipale des sports enfants

4-14 ans

Toussaint sports

du 23 au 27 octobre

Stages sportifs de 5 jours

2017
2018

du 23 au 27 octobre (5 jours)

ATTENTION : ne sont pas prioritaires, pour les stages **natation** ou **escalade** proposés dans ce programme, les enfants qui sont déjà inscrits à l'année à l'EMS natation ou escalade du mercredi. Toutefois, ils peuvent s'inscrire sur une liste d'attente.

Pour les 4/5 ans

de 9 h 45 à 11 h

ÉVEIL CORPOREL

salle Joliot-Curie

de 11 h à 12 h 15

ÉVEIL CORPOREL

salle Joliot-Curie

Pour les 6/8 ans

de 9 h 45 à 11 h

NATATION

piscine du domaine universitaire

de 11 h à 12 h 15

NATATION

piscine du domaine universitaire

de 9 h 45 à 12 h

ESCALADE

Gymnase Colette Besson

YOGA

Salle Gabriel Péri

de 13 h 45 à 16 h

GYMNASTIQUE SPORTIVE

Gymnase Auguste Delaune

ESCALADE

Gymnase Colette Besson

CIRQUE

gymnase Henri-Maurice

Pour les 8/14 ans

de 9 h 45 à 11 h

NATATION

piscine du domaine universitaire

de 11 h à 12 h 15

NATATION

piscine du domaine universitaire

de 9 h 45 à 12 h

ROLLER

gymnase Paul Langevin

de 13 h 45 à 16 h

ESCALADE

gymnase Colette Besson

TIR À L'ARC

gymnase Voltaire

TENNIS DE TABLE - BADMINTON

gymnase Voltaire

YOGA

salle Gabriel Péri



J'ai ma carte EMS 2017/2018

> Remplir le formulaire ci-dessous et se rendre au service des activités physiques et sportives

Je soussigné(e)

Parents

Qualité (père, mère) :

Nom (majuscules) :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

École :

autorise mon enfant à participer aux activités proposées dans le cadre de Toussaint sports 2017.

Seul un responsable légal (père, mère, tuteur) est autorisé à inscrire son ou ses enfants.

À Saint-Martin-d'Hères, le

Signature des parents :

Je n'ai pas ma carte EMS 2017/2018

> Un responsable légal (père, mère, tuteur) se présente au service des activités physiques et sportives avec :

- une photo d'identité de l'enfant
- un justificatif de domicile
- un moyen de paiement (espèce, chèque, chéquier jeune du Conseil départemental de l'Isère, coupons sport)
- la carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant
- le livret de famille

Les enfants n'habitant pas Saint-Martin-d'Hères ou non scolarisés dans la commune devront obligatoirement s'inscrire au préalable dans l'un des 5 accueils de quartier.

Coût de création de la carte EMS enfants 4-14 ans :

- Enfant Martinérois scolarisé en primaire : 7 €
- Enfant Martinérois scolarisé en collège : 10 €
- Enfant non Martinérois : 40 €